

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 020050 – AMR 51/013/02EXTRA 08/02

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

PEINE DE MORT

ÉTATS-UNIS (TEXAS) Windell Broussard (h), noir, 41 ans

Londres, le 21 janvier 2002

Windell Broussard doit être exécuté dans l'État du Texas à 18 heures le 30 janvier 2002. Il a été condamné à mort en 1993 pour le meurtre de son ex-femme, Dianna Fay Harris Broussard, et du fils de cette dernière, Corey Harris, âgé de dix ans.

Les victimes ont été découvertes à l'extérieur de leur domicile, à Port Arthur, le 24 avril 1992. Elles avaient été poignardées. Windell Broussard a été identifié comme étant le responsable de ce double homicide par sa belle-fille de huit ans, Tocarra Harris, qui a survécu à l'agression. Windell Broussard a toujours affirmé qu'il était innocent. Il soutient que Tocarra Harris, traumatisée par la mort de sa mère, l'a pris à tort pour l'auteur de ces violences, qu'elle a seulement aperçu dans la pénombre. Il demande que des éléments de preuve biologiques recueillis sur les lieux du crime fassent l'objet de tests d'ADN, en vertu d'une loi entrée en vigueur au Texas l'année dernière. Le ministère public s'y oppose et veut que cet homme soit exécuté sans que ces tests soient réalisés.

Amnesty International ignore si Windell Broussard a perpétré ou non les crimes pour lesquels il a été condamné à mort, et demeure opposée en tout état de cause à son exécution. Force est néanmoins de constater que de nombreuses erreurs judiciaires ont été commises dans des affaires de crimes passibles de la peine capitale aux États-Unis. Ces erreurs reposaient sur divers facteurs – également évoqués dans le cas de Windell Broussard – au nombre desquels figuraient l'incompétence de certains avocats, la dissimulation d'éléments à décharge par le ministère public, et l'utilisation de preuves sujettes à caution. Amnesty International estime que les analyses d'ADN ne peuvent éliminer le risque d'erreurs aux conséquences irréversibles inhérent à l'application de la peine de mort. L'organisation reconnaît toutefois que ces tests peuvent permettre d'innocenter des personnes condamnées à tort, à condition que des éléments de preuve pouvant faire l'objet de telles analyses se trouvent sur les lieux du crime.

Les avocats de Windell Broussard demandent que leur client bénéficie d'un sursis de cent quatre-vingts jours, afin que des taches de sang qui se trouvaient sur les lieux du crime et des prélèvements d'ongles effectués sur Dianna Harris Broussard puissent faire l'objet de tests d'ADN. Amnesty International soutient cette initiative, tout en appelant les autorités à renoncer définitivement à exécuter cet homme.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Amnesty International est opposée en toutes circonstances à la peine de mort. Ce châtement cruel et dégradant n'apporte aucune contribution constructive aux efforts déployés par la société pour combattre la criminalité. Depuis que les exécutions judiciaires ont repris aux États-Unis en 1977, les autorités américaines ont ôté la vie à 752 hommes et femmes condamnés à mort, dont plus de 600 depuis 1990. Un tiers de ces exécutions ont eu lieu au Texas. Pour obtenir de plus amples informations, voir le document intitulé *USA: Arbitrary, discriminatory and cruel: An aide-mémoire to 25 years of judicial killing* [Les exécutions judiciaires aux

États-Unis : aide-mémoire sur vingt-cinq années d'arbitraire, de discrimination et de cruauté] (index AI : AMR 51/003/02, 17 janvier 2002).

Depuis 1973, 99 personnes ont été libérées des couloirs de la mort américains après que la preuve de leur innocence eut été apportée. D'autres ont été exécutées alors que subsistaient de sérieux doutes sur leur culpabilité, au mépris des Garanties des Nations unies pour la protection des droits des personnes passibles de la peine de mort. Ces Garanties disposent en effet : « *La peine capitale ne peut être exécutée que lorsque la culpabilité de la personne accusée d'un crime et coupable repose sur des preuves claires et convaincantes ne laissant place à aucune autre interprétation des faits.* »

Tandis que se renforçait l'inquiétude suscitée par les nombreuses erreurs judiciaires commises dans des affaires de crimes passibles de la peine de mort aux États-Unis, une attention toute particulière a été accordée aux possibilités offertes par les tests d'ADN en vue de déterminer si une personne est coupable des faits qui lui sont reprochés. Plusieurs États ont adopté des lois prévoyant la réalisation de ce type d'analyses dans les affaires pénales. Au cours de sa session 2001, le corps législatif du Texas a voté un projet de loi, promulgué par le gouverneur Rick Perry, aux termes duquel l'État doit préserver tous les éléments de preuve biologiques dans les affaires pénales et permettre la réalisation de tests d'ADN après leur jugement.

Les analyses d'ADN représentent indubitablement un outil médico-légal essentiel, et Amnesty International est naturellement favorable à son utilisation. Néanmoins, ils ne constituent aucunement une garantie à toute épreuve contre les erreurs judiciaires aux conséquences fatales qui peuvent être commises dans les affaires de crimes passibles de la peine capitale. En outre, le recours aux tests d'ADN n'est possible que dans un nombre relativement limité d'affaires de meurtres. Seuls 11 des 99 condamnés libérés des couloirs de la mort depuis 1973 ont été innocentés grâce à de telles analyses.

Par ailleurs, comme toute autre méthode de la criminalistique, les tests d'ADN peuvent être entachés d'erreurs ou d'irrégularités d'origine humaine. Ainsi, dans le cas de Charlie Alston, en Caroline du Nord, les autorités avaient égaré des éléments pouvant faire l'objet d'analyses d'ADN susceptibles de l'innocenter. Le gouverneur Michael F. Easley a commué sa condamnation à mort ce mois-ci, quelques heures seulement avant celle à laquelle il devait être exécuté. Le cas d'Odell Barnes, exécuté au Texas en 2000, illustre également les limites des tests d'ADN. Parmi les éléments à charge les plus accablants figuraient de petites taches de sang découvertes sur ses vêtements, qui correspondaient au groupe sanguin de la victime (correspondance qui avait été ultérieurement confirmée par des analyses d'ADN). Des investigations menées après le procès ont permis d'établir que ces taches de sang contenaient un agent conservateur utilisé pour le stockage du sang, notamment dans les laboratoires. Un expert a conclu de la quantité d'agent conservateur présente dans les taches que ce sang ne provenait pas directement de la victime, mais qu'il avait été répandu sur les vêtements d'Odell Barnes *après* le crime.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après, et que vous rédigerez (en anglais ou dans votre propre langue) en utilisant vos propres mots et en vous inspirant des recommandations suivantes :

- exprimez votre compassion pour les parents et amis de Dianna Fay Harris Broussard et de Corey Harris, et expliquez que vous ne cherchez aucunement à minimiser la gravité du crime qui leur a coûté la vie, ni les souffrances qu'il a causées ;
- déclarez-vous opposé à l'exécution de Windell Broussard et demandez instamment qu'il soit gracié ;
- mettez en avant le grand nombre d'erreurs judiciaires commises dans des affaires de crimes passibles de la peine de mort aux États-Unis, et le sentiment d'inquiétude croissant qu'elles suscitent ;
- soulignez que Windell Broussard a toujours clamé son innocence et qu'il demande depuis longtemps que des éléments de preuve recueillis sur les lieux du crime fassent l'objet de tests d'ADN ;
- rappelez qu'aux termes d'un projet de loi voté l'année dernière par le corps législatif du Texas et promulgué par le gouverneur Rick Perry, l'État doit préserver tous les éléments de preuve biologiques dans les affaires pénales et permettre la réalisation de tests d'ADN après leur jugement ;

– demandez instamment que, conformément à l'esprit du texte adopté par les législateurs texans, Windell Broussard bénéficie à tout le moins d'un sursis de cent quatre-vingts jours, afin que des analyses d'ADN puissent être réalisées.

APPELS À :

Gouverneur du Texas :
The Honourable Rick Perry
Governor of Texas, State Capitol
PO Box 12428, Austin
TX 78711, États-Unis

Fax : + 1 512 463 1849 / 0039 / 1932

Formule d'appel : *Dear Governor,* / Monsieur le Gouverneur,

**Président du Comité des grâces et des libérations
conditionnelles du Texas :**

Gerald Garrett, Chairperson
Texas Board of Pardons and Paroles
P.O. Box 13401, Austin
Texas 78711-3401, États-Unis

Fax : +1 512 463 8120

Formule d'appel : *Dear Mr Chairperson,* / Monsieur le
Président,

COPIES aux représentants diplomatiques des États-Unis dans votre pays.

Vous pouvez également écrire des lettres brèves (pas plus de 250 mots) au rédacteur en chef du journal suivant :

Letters to the Editor
The Dallas Morning News
PO Box 655237
Dallas, TX 75265, États-Unis
Fax : + 1 972 263 0456

Courriers électroniques : letterstoeditor@dallasnews.com

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

La version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI - Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents. Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org